



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des procédures environnementales
Affaire suivie par Fanta KALLOGA
Tél : 01 64 71 77 20
Courriel : fanta.kalloga@seine-et-marne.gouv.fr

**Direction de la Coordination
des Services de l'État**

Melun, le 21 octobre 2025

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

Destinataires *in fine*

Objet : Demande d'autorisation environnementale déposée par la Société Nouvelle de Ballastières (SNB) -
Avis des communes et collectivités territoriales concernées.

P.J. : Un dossier en version numérique.

La Société Nouvelle de Ballastières (SNB) a déposée une demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'une carrière de sables et graviers sur le territoire de la commune de Marolles-sur-Seine.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement relatives à l'autorisation environnementale, vos conseils sont appelés à émettre un avis sur le projet, préalablement à la consultation du public.

Je vous demande de bien vouloir me le communiquer dans un délai de deux mois, soit le **22 décembre 2025 au plus tard**. En l'absence de réponse de votre part, je considérerai que vous n'avez pas d'avis à émettre sur ce sujet.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter, si nécessaire, toute information complémentaire.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Sébastien LIME

Copie pour information à :

- Monsieur le sous-préfet de Provins,
- Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France,
- Madame la cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne de la DRIEAT d'Île-de-France.

DESTINATAIRES :

- Monsieur le maire de Marolles-sur-Seine,
- Monsieur le maire de Montereau-Fault-Yonne,
- Monsieur le maire de Saint-Germain-Laval,
- Monsieur le maire de Salins,
- Monsieur le maire de Courcelles-en-Bassée,
- Monsieur le maire de Barbey,
- Monsieur le maire de La Brosse-Montceaux,
- Monsieur le maire de Cannes-Ecluse,
- Monsieur le président de la Communauté de Communes Pays de Montereau.



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS

Commune de Marolles-sur-Seine

Département de la Seine-et-Marne (77)



PIECE 5a - NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

Dossier réalisé en collaboration avec

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20251208-D_160_2025-DE



SOMMAIRE

1.	DENOMINATION DU DEMANDEUR	3
2.	NATURE DU PROJET	3
2.1	Présentation.....	3
2.2	Superficie	5
2.3	Situation vis-à-vis des schémas et plans	5
3.	NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	8
4.	DESCRIPTION DU PROJET	9
5.	SURVEILLANCE DE L'EXPLOITATION	14

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Figures :

Figure 1 : Localisation	4
Figure 2 : Plan cadastral.....	6
Figure 3 : Itinéraire des camions.....	9
Figure 4 : Illustration de la durée d'autorisation sollicitée	10
Figure 5 : Plan de phasage général	11
Figure 6 : Plans de phasage	12
Figure 7 : Plan d'état final.....	13
Figure 8 : Carte de localisation des piézomètres.....	14

- Tableaux :

Tableau 1 : Localisation administrative du projet	5
Tableau 2 : Liste des activités ICPE et IOTA	8
Tableau 3 : Principales données chiffrées	10
Tableau 4 : Moyens de suivi et de surveillance de l'exploitation	14

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20251208-D_160_2025-DE

S²LO

Note de présentation non technique du projet

1. DENOMINATION DU DEMANDEUR

- Entreprise : Société Nouvelle de Ballastières (S.N.B.)
Société par Actions Simplifiée (SAS) créée le 01/01/1967,
au capital social de 513 900 €
- Siège social et administratif : 1 rue Vasco de Gama
94460 VALENTON
- Adresse locale : Bosse Boutiller - RD 411
(Installation) 77130 MAROLLES-SUR-SEINE
- Représentant légal, signataire : Fernand LOPES
de la demande : Directeur Général de la Société S.N.B.
- Personne en charge Théophile Cholet, Directeur foncier environnement
du suivi du dossier : Téléphone : 06 02 13 99 35 / 01 45 10 15 18
Mail : cholet-t@groupeasn.com

2. NATURE DU PROJET

2.1 Présentation

La société SNB dispose d'une installation de traitement de granulats au lieu-dit la Bosse Boutiller, sur la partie nord-ouest de la commune de Marolles-sur-Seine, dans le département de la Seine-et-Marne. Cette installation est alimentée à partir de sables et graviers extraits notamment sur la carrière de Belle Epine, à 1,2 km au sud.

Les réserves disponibles s'amenuisant, la société a recherché et identifié un nouveau gisement à l'est de l'installation, qui se substituera d'ici quelques années à l'exploitation de Belle Epine.

Des apports de matériaux inertes seront réalisés dans le cadre de la remise en état, afin de restituer les terrains à leur niveau et dans leur vocation agricole d'origine.

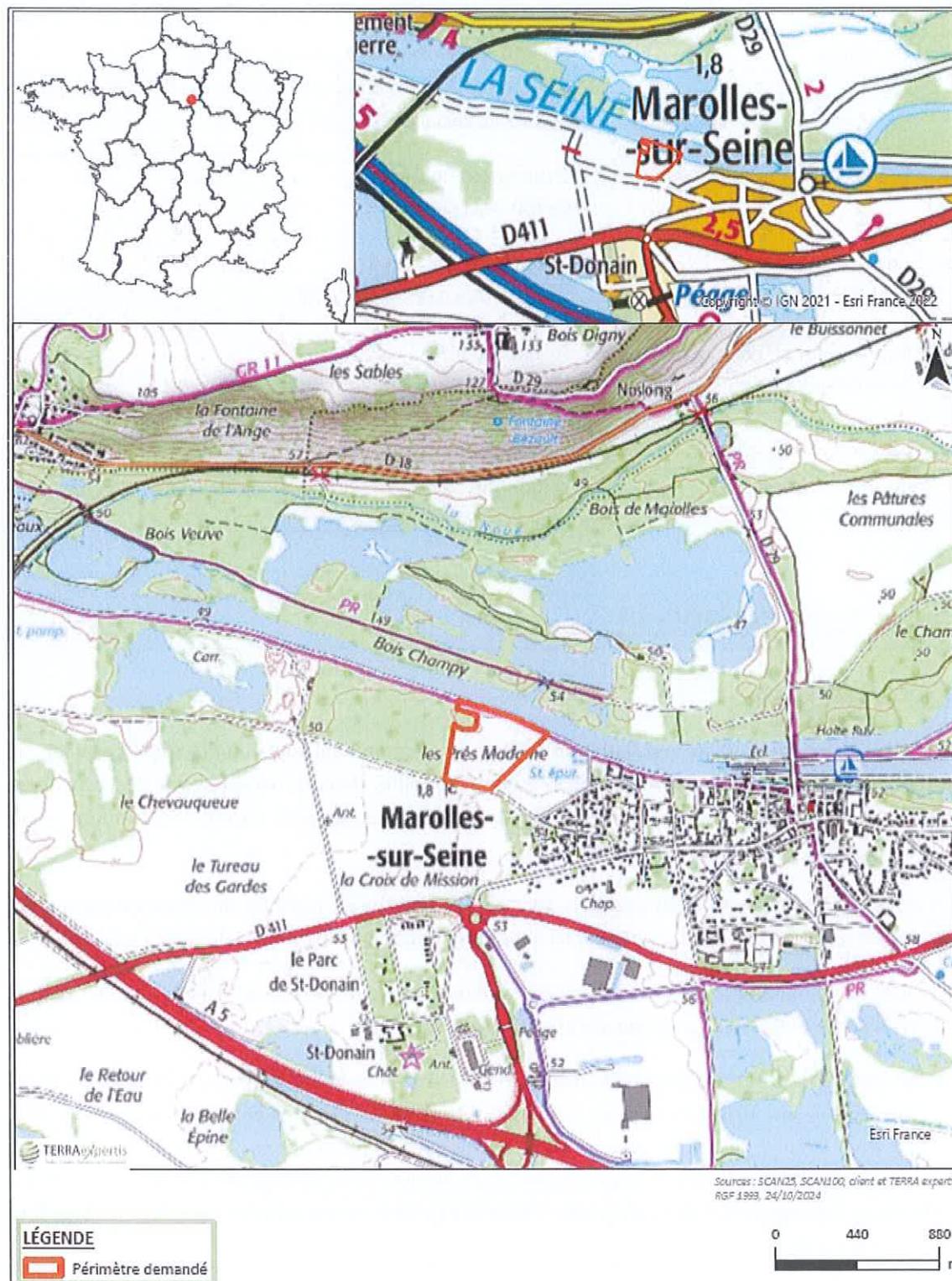
La demande d'autorisation concerne la rubrique 2510-1 de la nomenclature des ICPE¹. Elle porte sur une durée de 7 ans. Trois rubriques de la nomenclature IOTA² sont également visées par le projet, en lien avec le suivi des eaux, avec la mise en place de 2 piézomètres (rubrique 1.1.1.0) et les conditions d'exploitation, avec la présence de stocks temporaires de tout-venant dans le lit majeur de la Seine (rubrique 3.2.2.0) et d'un plan d'eau temporaire, intégralement remblayé à l'état final (rubrique 3.2.3.0).

¹ ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

² IOTA : Installations, ouvrages, travaux, activités (nomenclature Loi sur l'eau)

Note de présentation non technique du projet

Figure 1 : Localisation



Note de présentation non technique du projet

2.2 Superficie

Les terrains du projet se trouvent au sud-est du département de la Seine-et-Marne, à l'est de Montereau-Fault-Yonne, sur la commune de Marolles-sur-Seine.

Ils sont en bordure sud de la Seine, à 500 m environ à l'est de l'installation de traitement de la société SNB, située au lieu-dit la Bosse Boutiller.

Tableau 1 : Localisation administrative du projet

Région	Île de France
Département	Seine et Marne
Arrondissement	Provins
Intercommunalité	Communauté de communes Pays de Montereau
Commune	Marolles-sur-Seine (77130)
Lieu-dit	Les Prés Madame
Parcelle	ZB 106
Superficie totale	61 875 m ²
Superficie exploitable	41 200 m ²
Coordonnées ³	X : 701 460 m Y : 6 809 830 m

Conformément à la réglementation en vigueur, une bande inexploitée sera conservée en limite d'emprise :

- 50 m le long de la Seine,
- 10 m ailleurs.

La Société dispose de la maîtrise foncière des terrains (cf. Justificatif en Pièce 1c).

2.3 Situation vis-à-vis des schémas et plans

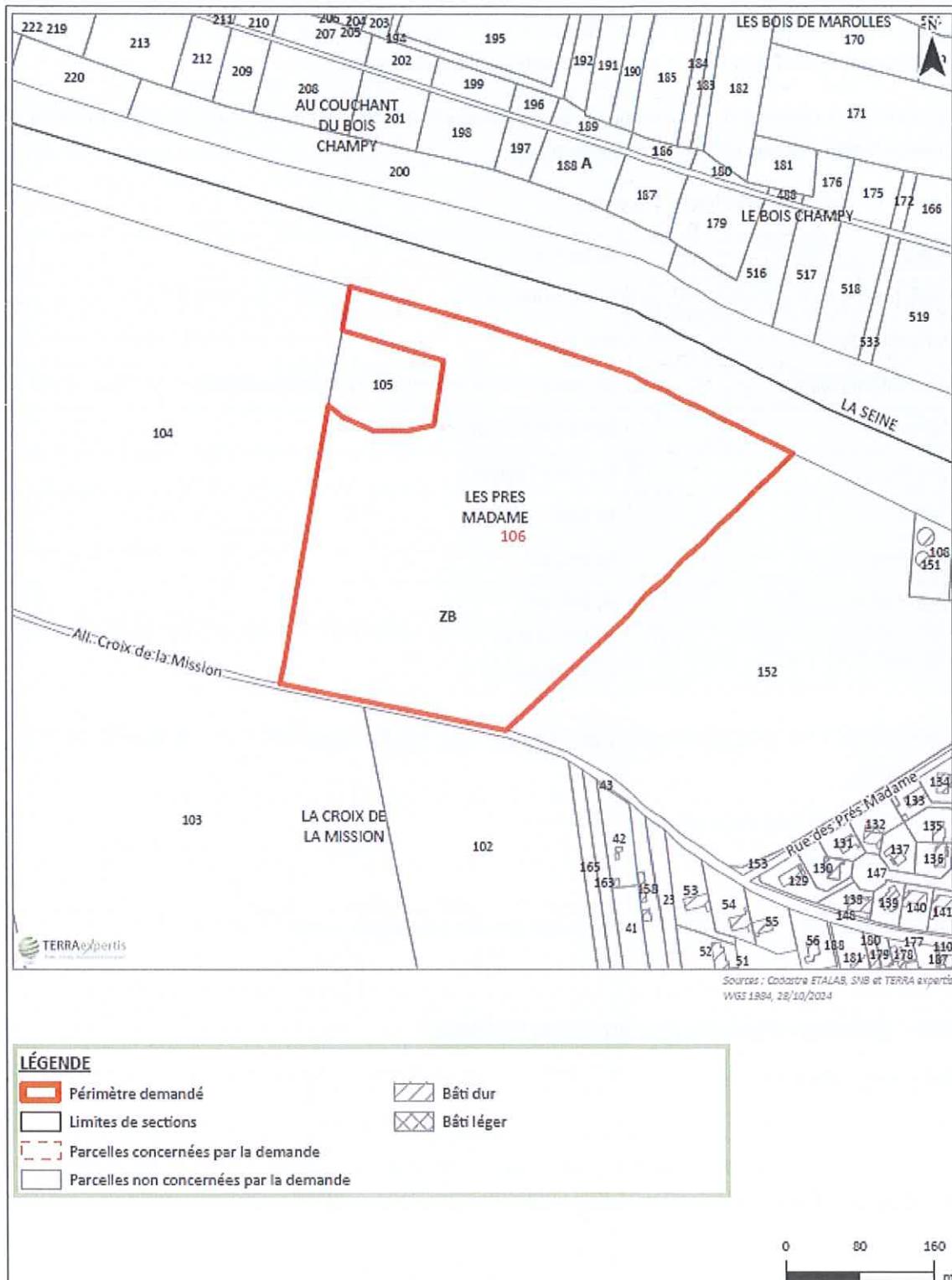
Documents d'urbanisme

Au moment du dépôt du dossier, la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Marolles-sur-Seine (Plan Local d'Urbanisme) au droit de la parcelle du projet est en cours (cf. Justification en Pièce 1c).

³ Coordonnées Lambert 93 au centroïde

Note de présentation non technique du projet

Figure 2 : Plan cadastral



Note de présentation non technique du projet

Gestion des risques d'inondation

Les terrains sont en partie en zone inondable. Aucune extraction et aucun stockage de découverte ne seront réalisés sur la partie concernée.

Schéma départemental des carrières

Le projet s'inscrit dans un objectif de maintien de l'approvisionnement local en granulats, de sorte à ne pas augmenter la dépendance vis-à-vis des départements voisins (orientation n°1). Par ailleurs, et comme préconisé par le schéma :

- les contraintes environnementales sont identifiées et prises en compte : extraction et stockage hors zone inondable, respect de la trame verte et bleue, de la faune et de la flore, maîtrise des risques de pollution et des effets sur le voisinage (orientations n°1/1bis et n°8),
- le gisement est utilisé de façon rationnelle, majoritairement pour la fabrication de béton après passage dans l'installation (orientation n°3),
- le gisement peut être acheminé vers les lieux d'utilisation parisiens par la voie d'eau, après passage dans l'installation de la Bosse Boutiller, où un quai de chargement en Seine est présent (orientation n°6),
- la remise en état prévoit le remblaiement des terrains à l'aide de matériaux inertes issus des chantiers du BTP, de sorte de restituer la parcelle dans sa vocation agricole d'origine (orientation n°7).

Précisons que le schéma régional des carrières d'Île-de-France est en cours d'élaboration. L'adoption est prévue pour le 1^{er} trimestre 2026. Il souligne la présence sur le territoire régional de ressources de grand intérêt, parmi lesquelles les granulats alluvionnaires de la Bassée (enjeu interrégional), dont l'accès doit être préservé, sans préjudice du Code de l'environnement, en cohérence avec le SDRIF-E (voir ci-après). Le projet pose par ailleurs comme principe la limitation des impacts durant la phase d'exploitation et pour les carrières en zone agricole, la restitution de terres de qualité à usage agricole.

Schéma directeur de la région Île-de-France

Le projet s'inscrit dans les objectifs du SDRIF, qui prévoit le maintien de l'approvisionnement en matériaux en favorisant la proximité, et donc l'accès aux gisements, en particulier au niveau des bassins stratégiques, dont celui de la Bassée, identifié comme à enjeu interrégional (disposition 44).

Il est également en accord avec les prescriptions relatives à la remise en état, puisqu'il permet le retour à l'activité agricole, ce grâce à l'apport de matériaux inertes sélectionnés. Le site constituera un point de fin de cycle de vie de terres et de déchets de chantiers.

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

La préservation de la qualité des eaux est prise en compte au travers des mesures relatives à l'entretien et au plein des engins, et la surveillance de la qualité des matériaux inertes extérieurs (mise en place d'une procédure d'acceptation et de gestion des apports, déjà éprouvée sur d'autres sites).

Note de présentation non technique du projet

3. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS

Tableau 2 : Liste des activités ICPE et IOTA

Rubriques / Activités	Régime
<i>Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)</i>	
Rubrique 2510.1 : Exploitation de carrière	<p><i>Autorisation</i></p> <p>Superficie totale : 51 875 m² Superficie exploitabile : 41 200 m² Production totale estimée : 234 000 t Production annuelle : 86 000 tonnes en moyenne 100 000 tonnes au maximum Durée : 7 ans</p>
<i>Installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA)</i>	
Rubrique 1.1.1.0 [...] création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue [...] de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.	<p><i>Déclaration</i></p> <p>2 piézomètres de surveillance de la nappe</p>
Rubrique 3.2.2.0 Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau, la surface soustraite étant supérieure ou égale à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ²	<p><i>Déclaration</i></p> <p>Stocks temporaires de tout-venant dans le lit majeur, d'une surface inférieure à 10 000 m²</p>
Rubrique 3.2.3.0 Plan d'eau permanent ou non, dont la superficie est supérieure ou égale à 0,1 ha et inférieure à 3 ha	<p><i>Déclaration</i></p> <p>Création d'un plan d'eau temporaire de 1 ha environ lié à l'extraction, remblayé à l'état final</p>

Note de présentation non technique du projet

4. DESCRIPTION DU PROJET

L'exploitation aura lieu à l'intérieur du créneau horaire 7h-17h du lundi au jeudi et 7h-12h30 le vendredi, hors jours fériés.

Deux personnes travailleront sur la carrière : un conducteur de pelle à l'extraction et un chauffeur de chargeur, assurant le chargement des tracteurs qui achemineront les matériaux jusqu'à l'installation de traitement de la Bosse Boutiller.

Figure 3 : Itinéraire des camions



Préalablement à la mise en exploitation des terrains, l'accès depuis l'installation de la Bosse Boutiller sera aménagé (renforcement du chemin) et le périmètre sera borné et clos par un merlon et/ou une clôture.

L'exploitation aura lieu à ciel ouvert, en fouille noyée sans rabattement de nappe, à l'aide d'engins mécaniques. Les travaux seront coordonnés et comporteront les opérations suivantes :

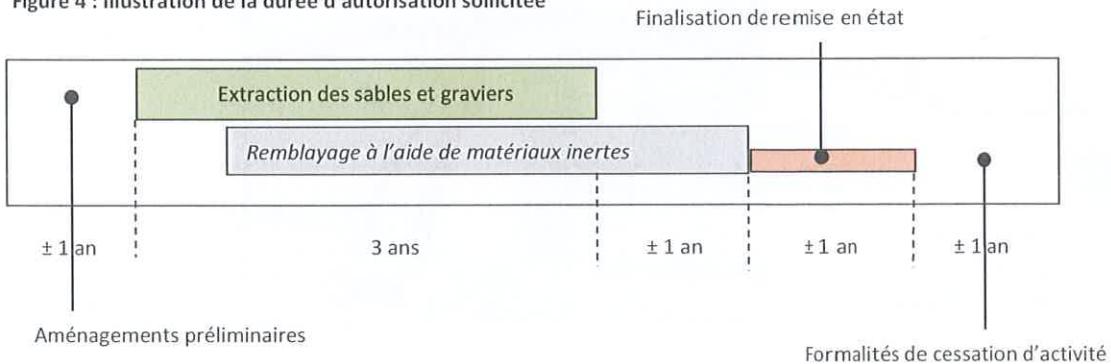
Note de présentation non technique du projet

- le décapage de la découverte (terre végétale et stériles sous-jacents), à l'aide d'une pelle mécanique sur chenilles, d'un bull et d'un ou deux dumpers (opérations ponctuelles),
- l'extraction du gisement, en fouille noyée sans rabattement de nappe, à la pelle,
- le chargement du tout-venant extrait, après un temps d'égouttage, dans les bennes des tracteurs, au chargeur,
- l'évacuation vers l'installation de traitement de la Bosse Boutiller par les tracteurs,
- la remise en état par remblaiement intégral, à l'aide de la découverte et de matériaux inertes extérieurs apportés par tracteurs ou camions, avec régalage au bull.

Tableau 3 : Principales données chiffrées

Surface	Totale	6,18ha
	Exploitée	4,12ha
Epaisseur moyenne	Découverte	0,9 m
	Gisement	3,15 m
Volume	Découverte	37 500 m ³
	Gisement	130 000 m ³ soit 234 000 tonnes
	Matériaux inertes extérieurs	130 000 m ³
Production maximale	100 000 t/an	
Production moyenne	86 000 t/an	
Durée d'extraction	3 ans environ	
Durée demandée	7 ans	

Figure 4 : Illustration de la durée d'autorisation sollicitée



Après traitement dans l'installation de la Bosse Boutiller, les granulats seront commercialisés auprès des centrales à béton, des entreprises de travaux publics et pour le négoce. Le marché desservi est l'Île-de-France, essentiellement la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et Paris.

L'activité s'appuiera comme actuellement sur la voie d'eau pour le transport des granulats et les apports de remblais.

Note de présentation non technique du projet

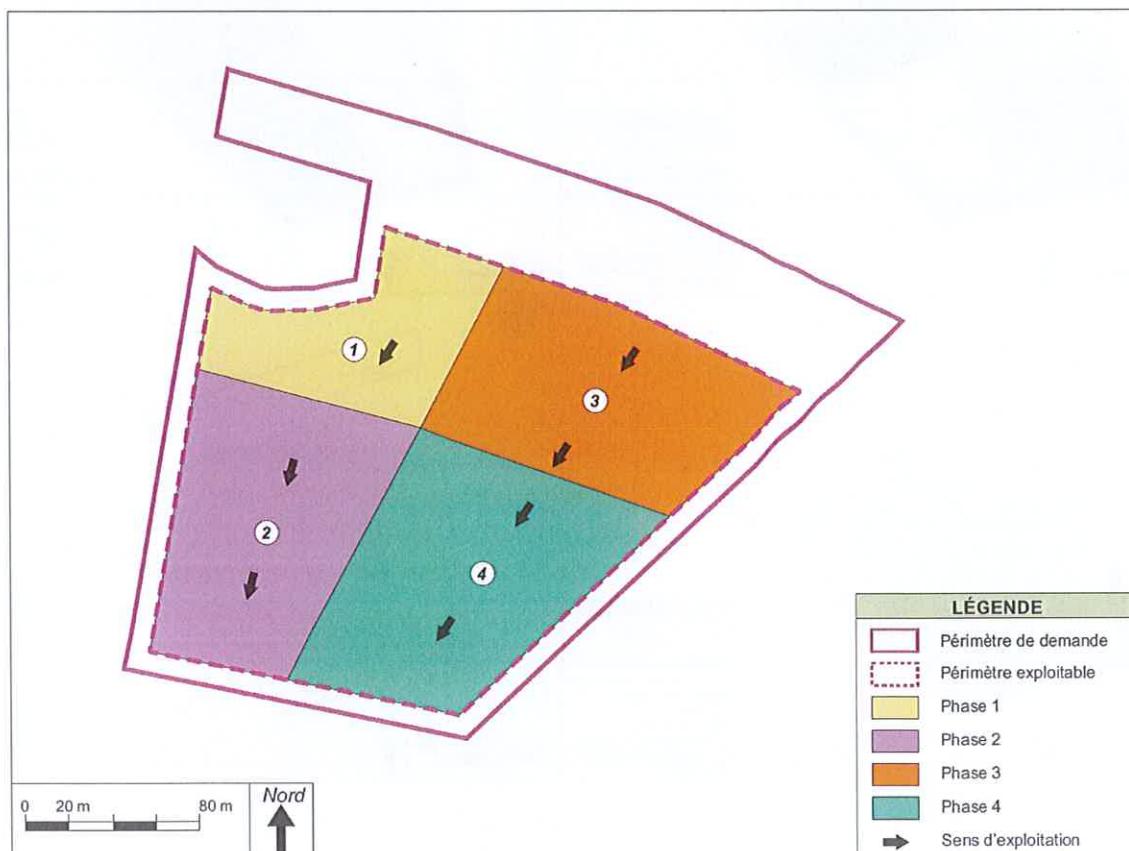
L'exploitation a été divisée en 4 phases d'extraction, représentant entre 6 mois et 1 an de réserves environ (phases 1 à 4) sur la base de la production moyenne de 86 000 t/an, soit environ 48 000 m³/an. Les deux dernières phases (phases 5 et 6) seront exclusivement dédiées à la remise en état (finalisation du remblaiement, de la reconstitution du sol, avec mise en place d'une culture de convalescence la dernière année).

Le phasage a été conçu de façon à éviter le stockage de découverte dans la zone inondable et permettre une remise en état coordonnée. Aussi, la parcelle a été divisée en quatre quartiers, qui seront extraits les uns à la suite des autres, en commençant par le nord.

La progression générale de l'exploitation sera réalisée de la manière suivante :

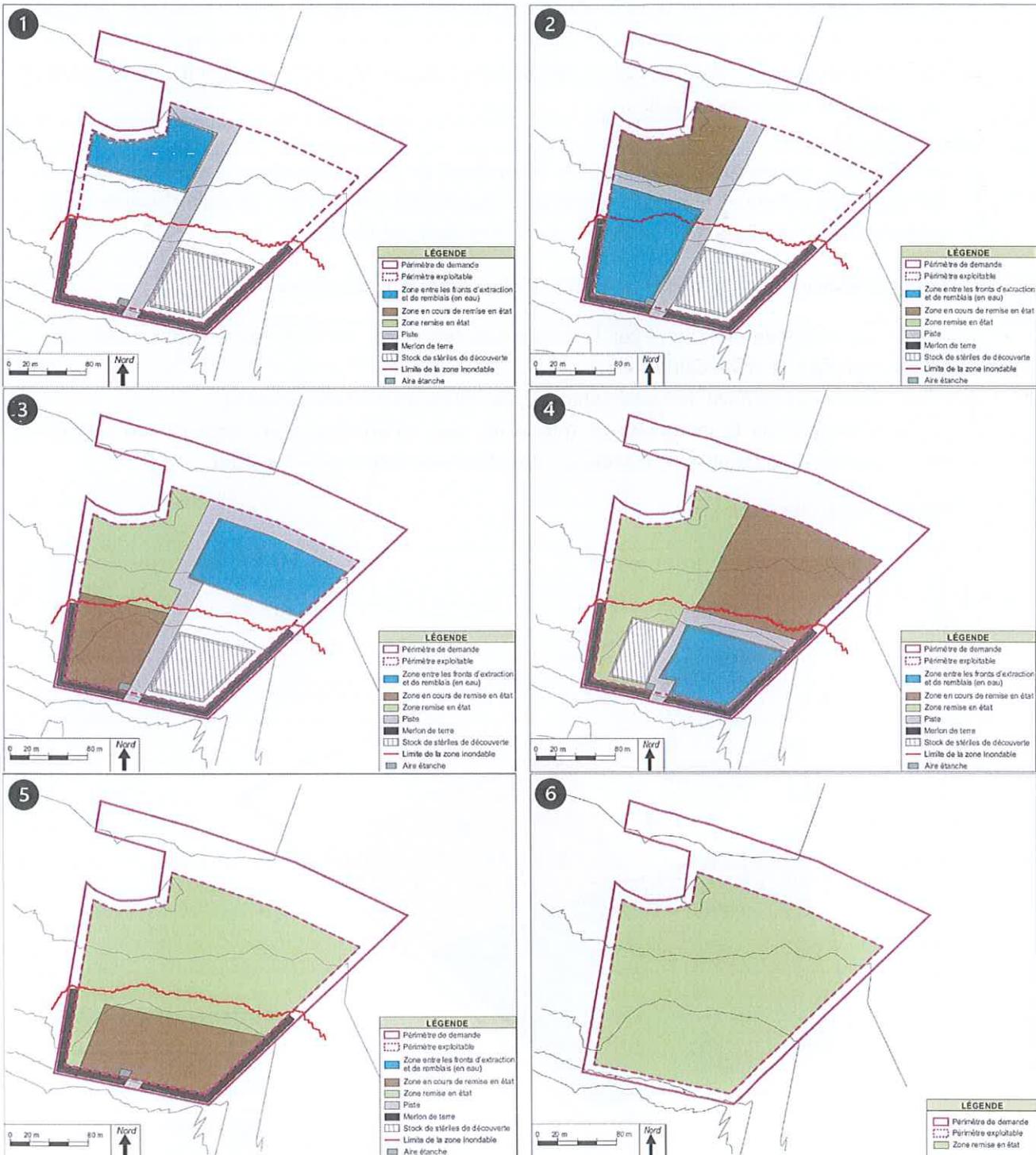
- ouverture de la carrière par le nord-ouest (phase 1), en progressant vers le sud, avec stockage de stériles au sud-est,
- extraction du quart sud-ouest (phase 2), puis du quart nord-est (phase 3),
- extraction de la partie sud-est (phase 4), avec constitution d'un stock sur les terrains remblayés de la phase 2 en prévision de la finalisation de la remise en état.

Figure 5 : Plan de phasage général



Note de présentation non technique du projet

Figure 6 : Plans de phasage



Note de présentation non technique du projet

La remise en état sera réalisée de façon progressive, au fur et à mesure de l'avancée de l'extraction, de façon à minimiser la surface en chantier, et permettre une remise en culture rapide. Elle débutera 6 mois à 1 an après le démarrage de l'extraction et s'achèvera 1 à 2 ans après l'arrêt. La dernière année sera consacrée à la reconstitution d'un sol cultivable.

Les travaux s'effectueront selon des règles strictes, afin que les sols recréés atteignent des caractéristiques physiques des sols agricoles, favorables au développement racinaire des cultures. Pour cela, les étapes ci-dessous seront suivies :

- Mise en place des matériaux inertes extérieurs (sélectionnés selon la procédure décrite au paragraphe suivant),
- Régalage de la découverte, dans l'ordre d'origine (d'abord les stériles puis la terre végétale),
- Mise en place d'une culture de convalescence avec incorporation de matières organiques (compost, fumier, résidus végétaux) et semis de graminées et de légumineuses pour améliorer la structure du sol.

Figure 7 : Plan d'état final



Note de présentation non technique du projet

5. SURVEILLANCE DE L'EXPLOITATION

Les moyens de suivi et de surveillance de l'exploitation prévus dans le cadre du projet sont synthétisés dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Moyens de suivi et de surveillance de l'exploitation

Thématique	Modalités de suivi et de surveillance
Bruit	Contrôles périodiques pendant la durée de l'exploitation (tous les ans)
Biodiversité	Suivi des mesures par un écologue (3 passages par année de suivi, soit 9 passages au total)
Eaux	Gestion continue par la société (entretien, contrôle du matériel) Suivi qualitatif des eaux dans le plan d'eau, à l'exutoire du séparateur à hydrocarbures (si écoulement) et dans les 2 piézomètres (2 fois par an) Suivi piézométrique (2 fois par an) - Cf. Localisation sur la figure ci-après Traçabilité des matériaux inertes extérieurs utilisés dans le cadre de la remise en état
Air	Contrôle du matériel par la société (engins, extincteurs, etc) et des pistes
Topographie et sol, biens	Plan topographique annuel, entretien régulier de la voie d'accès et de la signalisation Inspection visuelle régulière des talus

Figure 8 : Carte de localisation des piézomètres



Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le

S2LO

ID : 077-217703057-20251208-D_160_2025-DE



Agence d'Orléans

 183 rue de la Cornaillère
45 650 Saint-Jean-le-Blanc
 02 38 56 80 42

Agence de Poitiers

 Zone d'Activité du Parc d'Anthyllis
86 340 Fleuré
 06 23 06 49 45

Agence de Bordeaux

 2 allée Isaac Newton
33 650 Martillac
 05 56 84 28 51

Agence de Lisieux

 11 rue d'Orival
14 100 Lisieux
 06 64 28 35 38

Siège social : 13 rue du Capricorne - 94 150 Rungis

terraexpertis.com